

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE**COMMUNE DE CLANS**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre et le huit novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjointes, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert
Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2024_40D : Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Il rappelle qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.
Considérant la délibération 2024-09 adoptant le Budget Primitif 2024,
Considérant les décisions modificatives adoptées dans l'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres budgétaires	Inscriptions BP + DM	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2025 (25%)
21 « Immobilisations corporelles »	5 760.00	1 440.00
23 « Immobilisations en cours »	4 471 714.87	1 117 928.71

PRÉCISE que les dépenses d'investissement concernées seront les suivantes :

- Restauration Collégiale 231 : 155 000 €
- Reconstruction route forêt TA Bon Villar 231 : 590 000 €
- Dotation cantonale 2024 : 18 000 €
- Matériels équipements 212 : 15 000 €

AR Annulation Préfecture

006-210600425-20241108-2024D40-DE
Reçu le 10/01/2025

- Acquisition terrain 211 : 5 000 €

Soit un total de 783 000 € (inférieur au plafond autorisé de 1 119 368.71 €)

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 09/12/2024

Et publication ou notification du 09/12/2024



LE MAIRE
Roger MARIA